

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 18 avril 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, René Desrosiers, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Gilbert Béland est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil lundi le 18 avril 2017 à 20h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Mandat accordé à la MRC de la Mitis pour préparation de modifications aux règlements d'urbanisme;
- 2- Adoption d'une entente intermunicipale pour l'application d'un service d'inspection des cheminées et ramonage des conduits de fumée;
- 3- Nomination au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique;
- 4- Nomination au poste d'adjoint au préposé aux travaux de voirie et mécanique;
- 5- Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet RIRL - Résolution pour élaboration des plans et devis (Rang 2 Massé et portion route du Portage);
- 6- Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet RIRL - Résolution pour réalisation des travaux (Rang 2 Massé et portion route du Portage);
- 7- Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet AIRRL- Résolution pour présentation d'une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration du réseau routier local (Rang 3 Massé);
- 8- Période de questions;
- 9- Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20h07.

1- MANDAT ACCORDÉ À LA MRC DE LA MITIS POUR PRÉPARATION DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

2017-04-69

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour des règlements est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire confier le mandat de modification au Service d'aménagement de la MRC de La Mitis considérant son coût avantageux.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé de Michel Paris et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-D'Arc accorde le **mandat de modification aux règlements d'urbanisme** à M. Paul Gingras de la MRC de La Mitis afin qu'il prépare les documents nécessaires aux fins des mises à jour demandées.

2- ADOPTION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION D'UN SERVICE D'INSPECTION DES CHEMINÉES ET RAMONAGE DES CONDUITS DE FUMÉE

2017-04-70

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc considère favorablement l'offre d'entente soumise par la MRC de la Mitis relativement à un service d'inspection des cheminées et ramonage des conduits de fumée;

ATTENDU QU'une telle entente favorise le bon fonctionnement du dit service;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le maire Maurice Chrétien et la directrice générale Louise Boivin à signer l'entente intermunicipale avec la MRC de la Mitis pour l'application d'un service d'inspection des cheminées et ramonage des conduits de fumée.

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc spécifie qu'à l'annexe 1 de la dite entente les choix suivants sont retenus:

- les tâches et responsabilités du ramoneur régional durant la saison comprise entre le 15 avril et le 15 octobre de chaque année sont l'inspection extérieure et le ramonage automatique des bâtiments principaux seulement.
- qu'il soit autorisé hors saison l'inspection intérieure et le nettoyage des conduits de raccordement (sur rendez-vous seulement et période déterminée seulement) ainsi qu'un retour du ramoneur pour un deuxième ramonage et surplus non planifié, en respectant le mode de répartition des coûts pour le hors saison prévu à l'article 6 de l'entente.
- le ramoneur devra considérer les refus de ramonage sur une base permanente et perpétuelle à moins d'avis contraire écrit de la municipalité.

3- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE

2017-04-71

Sur la proposition de nomination de M. Jacques Sirois au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique, la conseillère Michelle Clouâtre déclare être en désaccord. Le maire demande le vote.

Deux membres du conseil ont voté "contre" soit la conseillère Michelle Clouâtre et le conseiller Sylvain Paradis. Trois conseillers ont voté "pour": René Desrosiers, Michel Paris et Noëlla Ouellet. Le maire s'est abstenu.

Le résultat du vote est donc trois "pour" et deux "contre".

En conséquence, il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Jacques Sirois au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique** à compter du 23 avril 2017 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et M. Sirois pour une période de 31 semaines se terminant le 25 novembre 2017. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

4- NOMINATION AU POSTE D'AJOINT AU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE

2017-04-72

Il est proposé par Noëlla Ouellet la nomination de M. Robin Bérubé au poste d'adjoint au préposé aux travaux de voirie et mécanique.

Deux membres du conseil déclarent être en désaccord, soit les conseillers Michel Paris et René Desrosiers.

La proposition est appuyée par Michelle Clouâtre

Et il est résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **nomme M. Robin Bérubé au poste d'adjoint au préposé des travaux de voirie et mécanique** à compter du 8 mai 2017 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et M. Bérubé pour une période de 24 semaines se terminant le 20 octobre 2017. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

5- **PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET RIRL - RÉOLUTION POUR ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS.**

2017-04-73

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé par Michel Paris, **et unanimement résolu et adopté que** le conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise la présentation d'une demande d'aide financière** et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies **dans le cadre du volet RIRL**;

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer tous les documents relativement à cette demande.

6- **PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET RIRL - RÉOLUTION POUR RÉALISATION DES TRAVAUX**

2017-04-74

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michelle Clouâtre, appuyé par Sylvain Paradis **et unanimement résolu et adopté que** le conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise la présentation d'une demande d'aide financière** et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies **dans le cadre du volet RIRL**;

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer tous les documents relativement à cette demande.

7- **PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
- VOLET AIRRL - RÉOLUTION POUR PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

2017-04-75

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Paradis, appuyé par Noëlla Ouellet **et unanimement résolu et adopté que** le conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise la présentation d'une demande d'aide financière** et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies **dans le cadre du volet AIRRL;**

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer tous les documents relativement à cette demande.

8- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

9- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 20h50.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière